

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2026-11

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Excusés :	2
- Procuration :	1
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Date convocation :	
18/05/2026	
Date d'affichage :	
18/05/2026	

Le vingt-sept mai deux mil vingt-six, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19h à la salle Claude Beun à CORMATIN, sous la présidence de M. Jacques CHORIER

Etaient présents : Jean-François FARENC, Jean-Marc BERTRAND, François BONNETAIN, Jean-François DEMONGEOT, Jean-Luc AUBOEUF, Vincent MAYEL, Thierry PARRET, Jean-François BORDET, Jean-Michel COGNARD, Christian PROTET, Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN, Jean-Michel MOREY

Procurations : Patrick THEVENIAUX à Christian PROTET

Etaient excusés : Patrick THEVENIAUX, Pascal GUENARD

A été nommé **Secrétaire de séance** : Jean-Michel COGNARD

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER LA DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AUX AMENAGEMENTS AGRICOLES POUR PROTEGER LE RU DE GESSY SUR LA COMMUNE DE CORTAMBERT

Le Président expose à l'ensemble du Comité Syndical que pour faciliter les travaux d'aménagements agricoles programmés sur le Ru de Gessy, il convient de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté – dossier ENV-O-ETUD-000802.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande de subvention pour la réalisation des aménagements agricoles pour protéger le Ru de Gessy sur la commune de Cortambert d'un coût global de 15 655.00 € HT auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté. Le financement de la région BFC interviendra à hauteur de 80% du montant HT.
- **PRECISE** que l'assemblée sera informée lors de chaque comité syndical des demandes de subventions déposées.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

et publication du :

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

M. Jacques CHORIER

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 071-200095990-20260527-DE_2026_11-DE

S²LO

EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE

Le secrétaire,
M. Jean-Michel COGNARD